



L'hôtesse du wagon bar fume sur le quai alors que la loi ne le permet pas

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 11 octobre 2011

Bonjour,

Ce n'est pas une question mais le besoin de signaler un comportement.

Le 5 octobre 2011, à 16 heures 50, en gare de Paris Montparnasse, alors que les hauts parleurs rappellent aux voyageurs l'interdiction de fumer dans l'enceinte de la gare (donc y compris les quais qui font partie de l'enceinte de la gare) l'hôtesse du wagon bar sur le T.G.V. 8643 à destination de Brest s'en donne à cSur joie au mépris des voyageurs et plus particulièrement des malades dont je fais partie.

Quel comportement inadmissible d'une irresponsable !

Réponse :

Il est de la responsabilité de chaque citoyen-voyageur de faire cesser toute infraction de ce type, et particulièrement lorsqu'elle concerne un personnel qui intervient pour le compte de la SNCF.

En effet, chaque fois qu'un voyageur sera confronté à ce type de situation sans en référer à un agent assermenté ou au chef de gare, les personnes en infraction estimeront un peu plus qu'ils peuvent jouir d'une parfaite impunité. Ce qui incitera les autres voyageurs fumeurs à en faire autant et qui permettra à la SNCF d'estimer qu'il n'est pas nécessaire d'exercer une vigilance particulière face à ces infractions répétées.